

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 aout 2024

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Laurent MURILLON - Laurent RHONE - Denis THOLLON - Isabelle FRACHETTE - Gilles BOURGEY - Lydie BERGER BY- Jennifer MOLY – Christophe BEAUD - Frédéric ROSTAING - Bernard LIONNET - Ludivine POUSSEREAU - BONNAVENT Martial

Absents excusés : Julien MALLAND - Valérie MAYET

Yvette DEPIERRE donne pouvoir à Laurent RHONE

Secrétaire de séance : Isabelle FRACHETTE

Début de la séance à 20h30

Validation du compte-rendu du conseil du 24 juin 2024

Voté à l'unanimité des présents

Travaux réserve incendie

Après, une étude réalisée en collaboration avec le SDIS de l'Isère, il s'avère que plusieurs secteurs du village ne respectent pas la réglementation en vigueur dans le Département. Afin de remédier à cette défaillance sur le hameau de Torjonas, il est proposé d'installer une citerne et de créer une aire de retournement pour les camions de pompier sur le secteur « des Russes ».

La commune a reçu un avis favorable de la préfecture concernant un soutien financier de 20% via la DETR.

Une consultation a été lancée et deux entreprises ont répondu à la consultation :

- Gonin TP : 20317€ HT
- FAF TP : 19 045€ HT

M. le Maire propose de retenir l'entreprise FAF TP.

Voté à l'unanimité

Demande d'autorisation de surplomb.

En date du 2 juillet 2024, M. Crollard, a demandé l'autorisation d'installer une Pompe à chaleur en surplomb du chemin communal, en façade de sa propriété sise, 36 rue Edouard Herriot, cadastrée parcelle n°231, section AD, lieu-dit « Brotel ». Le plan d'implantation est présenté au conseil municipal.

Il est proposé d'autoriser M. Crollard à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande.

L'autorisation sera définitive.

Cette autorisation ne dispense pas le demandeur des autorisations prévues par le code de l'urbanisme.

Cette autorisation ne fera pas l'objet de paiement d'une redevance.

Vote contre 2

Vote pour : 11

Tarification Ferme Des Dames

Le SGC (Service de Gestion comptable) de La Tour du Pin a demandé de préciser les délibérations concernant la tarification Ferme des Dames afin qu'elles soient plus lisibles. M. le Maire propose de revoir l'ensemble des grilles votées sous la forme suivante :

Tarification applicable aux contrats signés entre le 20 mars 2019 et le 14 octobre 2020

Réduction de -20% des tarifs location pour les habitants de la commune.

Acompte : 30% du montant total

Cautions :

Location site complet : 3000€

Location de salles : 1500€

Location de gîte : 500€

Tarifs applicables en haute saison du 15 avril au 15 octobre	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gîtes	3500€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Grange des mariés : 2jrs / 1 nuit	750€
Tarif applicable en basse saison du 16 octobre au 14 avril	
Contrat	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gîtes	3500€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes 3jrs/2nuits	1700€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes 2jrs/1nuit	1000€
Grange des mariés : 2jrs / 1 nuit	600€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Tarifs de l'option ménage applicables toute l'année	
Site complet	300€
Site restreint	150€
Grange des mariés	150€
Petites salles	80€
6 gîtes week-end	240€
Gîtes en semaine	40€
Location de drap	10€/lit

Tarification applicable aux contrats signés entre le 15 octobre 2020 et le 10 août 2022

Réduction de -20% des tarifs location pour les habitants de la commune.

Acompte : 30% du montant total

Cautions :

Location site complet : 3000€

Location de salles : 1500€

Location de gîte : 500€

Tarifs applicables en haute saison du 15 avril au 15 octobre	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gites	4000€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Grange des mariés : 2 jrs / 1 nuit	750€
Tarif applicable en basse saison du 16 octobre au 14 avril	
Contrat	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gites	3500€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gites 3jrs/2nuits	1700€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gites 2jrs/1nuit	1000€
Grange des mariés : 2 jrs / 1 nuit	600€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte	90€
Tarifs de l'option ménage applicables toute l'année	
Site complet	300€
Site restreint	150€
Grange des mariés	150€
Petites salles	80€
6 gîtes week-end	240€
Gites en semaine	40€
Location de drap	10€/lit

Tarification applicable aux contrats signés entre le 11 août 2022 et le 24 avril 2023

Réduction de -20% des tarifs location pour les habitants de la commune.

Acompte : 30% du montant total

Cautions :

Location site complet : 3000€

Location de salles : 1500€

Location de gîte : 500€

Tarifs applicables en haute saison du 15 avril au 15 octobre	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + Gîte de la tour	4450€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte	90€
Tarif applicable en basse saison du 16 octobre au 14 avril	
Contrat	Tarif
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + gîte de la tour 3jrs/2nuits	1700€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + gîte de la tour 2jrs/1 nuit	1100€
Grange des mariés : 2 jrs / 1 nuit	750€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Tarifs de l'option ménage applicables toute l'année	
Site complet	300€
Site restreint	150€
Grange des mariés	150€
Petites salles	80€
6 gîtes week-end	240€
Gîtes en semaine	40€
Location de drap	10€/lit

Tarification applicable aux contrats signés entre le 25 avril 2023 et le 29 avril 2024

Réduction de -20% des tarifs location pour les habitants de la commune.

Acompte : 30% du montant total

Cautions :

Location site complet : 3000€

Location de salles : 1500€

Location de gîte : 500€

Tarifs applicables en haute saison du 15 avril au 15 octobre	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + Gîte de la tour	4450€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarif applicable en basse saison du 16 octobre au 14 avril	
Contrat	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + Gîte de la tour	3560€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + gîte de la tour 3jrs/2nuits	2000€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + gîte de la tour 2jrs/1 nuit	1300€
Grange des mariés : 2jrs / 1 nuit	750€
Petites salles : 2jrs / 1 nuit	550€
6 gîtes week-end : du vendredi au dimanche	540€
Un gîte du lundi au vendredi	260€
Une nuit en gîte	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarif de l'option ménage applicable toute l'année	
Site complet	300€
Site restreint	150€
Grange des mariés	100€
Petites salles	80€
6 gîtes week-end	240€
Gîtes en semaine	40€
Location de drap	10€/lit

Tarification applicable aux contrats signés entre le 30 avril et le 30 septembre 2024

Réduction de -20% des tarifs location pour les habitants de la commune.

Acompte : 30% du montant total

Cautions : Location site complet : 3000€

Location de salles : 1500€

Location de gîte : 500€

Tarifs applicables en haute saison du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gites + Gite de la tour	4700€
Un gîte du lundi au vendredi (4nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarif applicable en basse saison du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Contrat	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gites + Gite de la tour	3760€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gites + gîte de la tour 3jrs/2nuits	2200€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + Gites + gîte de la tour 2jrs/1 nuit	1500€
Grange des mariés : 2 jrs/1 nuit	750€
Petites salles : 2 jrs/ 1 nuit	550€
6 gîtes week-end : du samedi au dimanche	540€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarif de l'option ménage applicable toute l'année	
Site complet	300€
Site restreint	150€
Grange des mariés	100€
Petites salles	80€
6 gîtes week-end	240€
Gîtes en semaine	40€
Location de drap	10€/lit

Tarification applicable aux contrats signés à partir du 1^{er} octobre 2024

Réduction de -20% des tarifs location pour les habitants de la commune.

Acompte : 30% du montant total

Cautions : Location site complet : 3000€

Location de salles :1500€

Location de gîte : 500€

Tarifs applicables en haute saison du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + Gîte de la tour	4700€
Site restreint : 3jrs / 2nuits (Tarif applicable si le site complet n'est pas loué 6 mois avant la date de location) Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + gîte de la tour	2200€
Site restreint : 2jrs / 1 nuit (Tarif applicable si le site complet n'est pas loué 6 mois avant la date de location) Salles du bâtiment principal + Gîtes + gîte de la tour	1500€
Grange des mariés : 2 jrs/1 nuit (Tarif applicable si le site complet n'est pas loué 6 mois avant la date de location)	750€
Petites salles : 2 jrs/ 1 nuit (Tarif applicable si le site complet n'est pas loué 6 mois avant la date de location)	550€
6 gîtes week-end : du samedi au dimanche (Tarif applicable si le site complet n'est pas loué 6 mois avant la date de location)	540€
Un gîte du lundi au vendredi (4nuits)	260€
Une nuit en gîte en semaine	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarifs applicables en basse saison du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Contrats	Tarif
Site complet : Grange des mariés + salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + Gîte de la tour	3760€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + 6 Gîtes + gîte de la tour 3jrs/2nuits	2200€
Site restreint : Salles du bâtiment principal + Gîtes + gîte de la tour 2jrs/1 nuit	1500€
Grange des mariés : 2 jrs/1 nuit	750€
Petites salles : 2 jrs/ 1 nuit	550€
6 gîtes week-end : du samedi au dimanche	540€
Un gîte du lundi au vendredi (4 nuits)	260€
Une nuit en gîte	90€
Gîte de la tour : une nuit	200€
Gîte de la tour : 2 nuits consécutives (+150€)	350€
Gîte de la tour : 3 nuits consécutives (+100€)	450€
Gîte de la tour : 4 nuits consécutives (+50€)	500€
Gîte de la tour : une nuit après un contrat site complet ou restreint	100€
Gîte de la tour : deux nuits après un contrat site complet ou restreint	150€
Tarifs de l'option ménage applicables toute l'année	
Site complet	300€
Site restreint	150€
Grange des mariés	100€
Petites salles	80€
6 gîtes week-end	240€
Gîtes en semaine	40€
Location de drap	10€/lit

Cette délibération abroge les délibérations suivantes :

- 2019-01 : Tarification Ferme des Dames
- 2020-30 : Tarification Ferme des Dames
- 2022-28 : Tarification Ferme des Dames
- 2023-14 : Tarification Ferme des Dames
- 2024-17 : Tarification Ferme des Dames

Voté à l'unanimité des présents

Subventions aux associations :

Amicale boule :

Comme chaque année, l'amicale a organisé le concours de la municipalité qui a eu lieu le 15 juillet. Il est proposé d'allouer 150€ comme les années précédentes.

ADMR :

L'association SSIAD ADMR de l'Isle Crémieu intervient sur les communes. Cette association met en place de l'aide à domicile (ménage, courses, relationnel) ou auxiliaires de vie (pour des petites toilettes sans prescription médicale, courses, relationnel...). Il est proposé de verser un montant de 250€.

L'association Centre de soins ADMR des LAUZES intervient également sur note commune afin d'assurer des soins infirmiers aux patients. Il est proposé de verser un montant de 250€.

Vote à l'unanimité

Convention aire de retournement

Une délibération a été prise en 2023 concernant la mise en place d'une aire de retournement pour les camions poubelles. Les travaux ont été réalisées et une erreur a été constaté sur le montant de la compensation financière.

M. le Maire propose de rectifier celui-ci afin qu'il soit similaire à celui déjà en vigueur pour la parcelle qui reçoit la citerne de Brotel.

La convention présentée au conseil municipal prévoit :

- La création d'une plateforme de retournement sur les parcelles cadastrées n°330, 331 et 321, section A, lieu-dit Mercu appartenant à M. Moly Olivier.
- Une rémunération annuelle indexée sur l'indice des fermages, base 59,22€.

Voté à l'unanimité

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

M. le Maire informe le Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2023-797 du 18 août 2023 relatif aux redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité et du gaz.

Ainsi, conformément à ces nouvelles dispositions réglementaires, le plafond de la RODP provisoire, dite « RODP de chantier », est aujourd'hui déterminé de la manière suivante :

Pour les ouvrages de transports :

$PR'T = 0,70 * LT$

Où :

PR'T, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport ;

LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour les ouvrages de distribution :

PR'D=PRD/5

Où :

PR'D exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de distribution;

PRD est le plafond de redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution.

Vu les nouvelles modalités de calcul du plafond des RODP « provisoire » rappelées ci-dessus, M. le Maire propose de :

- De fixer le montant de la RODP provisoire aux niveaux des plafonds prévus par les articles R 2333-105-1 et R 2333-105-2 du CGCT
- De notifier au concessionnaire ENEDIS pour la distribution publique d'électricité et à RTE pour le transport public d'électricité, la présente délibération.

Voté à l'unanimité

Achat parcelles abri bus Torjonas :

L'abri bus de Torjonas a été installé sur un terrain privé. Une régularisation devait être faite après travaux, mais celle-ci n'a jamais été effectuée.

M. le Maire propose donc d'acheter les parcelles n° 311, 312 et 315 section AB lieu-dit rue du Pique pour le montant d'un euro. Les frais inhérents à la vente seront à la charge de la commune.

Il est proposé :

- D'acquérir les parcelles cadastrées AB 311,312 et 315 au prix de 1euro.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'opération.

Voté à l'unanimité

Achat d'un échafaudage

M. le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de diverses interventions techniques sur la commune et pour que l'agent technique puisse exercer ses missions en toute sécurité, il est nécessaire d'acquérir un échafaudage.

Une consultation a été lancée et deux devis sont parvenus :

- QNI : 2810€ HT
- Echafaudage stéphanois :1860,67€ HT

Voté à l'unanimité

Convention relative à la gestion en flux des logements locatifs sociaux

La loi oblige à établir une convention de réservation de logements locatifs sociaux entre les réservataires de logements et les bailleurs.

Les communes sont réservataires au sein du « bloc collectivités » constitué de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, du Département et des communes membres.

Il est précisé que la convention n'a pas d'incidence financière pour la commune.

M. le Maire propose de valider les termes de la convention et demande l'autorisation de signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Voté à l'unanimité

Questions diverses : néant

Ordre du jour clôturé à 22h27